

M. Laval ne veut pas que la Chambre s'occupe de politique!!!

Les mineurs asturiens doivent être condamnés sans témoins!

C'est pourquoi le Gouverneur général nous a expulsés d'Oviedo au bout de vingt-quatre heures

par Germaine PICARD-MOCHÉ

Le *Populaire* a publié hier une dépêche *Havas* annonçant que « les journalistes français, envoyés spéciaux des quotidiens de Paris, n'ont pas assisté à l'audience, le gouverneur général des Asturies les ayant priés de s'abstenir. »

Une fois de plus, *Havas* a inexactement renseigné ses abonnés. Quatre Français ont suivi les débats des deux premières audiences du procès de Turon. C'est seulement à 20 h. 15 que M. le gouverneur général ayant remarqué que notre première visite à Oviedo ne lui avait pas été réservée, a tenu à nous prier de réparer cet oubli et a eu la délicate attention — son Palais étant assez éloigné du siège du Conseil de guerre — de mettre à notre disposition, à la sortie de l'audience, deux voitures de ses services et quatre de ses collaborateurs les plus zélés... en civil.

Après une attente de deux heures, un peu contraire à la courtoisie espagnole, mais s'expliquant fort bien pour les habitués de l'Espagne, qui savent qu'on ne dîne guère avant dix heures au-delà des Pyrénées, M. le Gouverneur général a tenu effectivement à nous dire lui-même (après que son commissaire spécial nous l'eut fait pressentir) qu'il lui paraissait douteux, en raison de l'expérience et des antécédents, que des étrangers relatent avec objectivité des débats alors que toutes les finesses de la langue ne leur étaient pas familières, et que certaines traductions risquaient de nuire à l'impartialité nécessaire. Dans ces conditions, concluait-il, il serait heureux si les beautés d'Oviedo et l'hospitalité de ses compatriotes pouvaient nous retenir en son domaine, mais sous la toute petite réserve que nous renoncions à nous intéresser au procès et saurions éviter tout contact pernicieux, c'est-à-dire avec des membres du Parti socialiste ou du parti communiste.

Hélas, M. le Gouverneur, il était trop tard : les collaborateurs du *Populaire* n'ont pas l'habitude de remettre le travail au lendemain et je rapporte moi-même l'atmosphère et l'épilogue du drame qui les bouleversa voici huit mois. Vous pourrez d'ailleurs constater en lisant ces lignes, que vos craintes étaient vaines : pourquoi ne pas être objectif ? Les faits se suffisent à eux-mêmes.

On se rappelle les événements du début d'octobre 1934 : à la suite de l'entrée au gouvernement de la C.E.D. A. (Confédération Espagnole des droites autonomes), dans le but de prévenir un coup d'Etat qui aurait livré la République aux droites, l'insurrection éclata à la fois en divers points de l'Espagne. Mais tout rentrerait bientôt dans l'ordre à Madrid ; l'Andalousie ne bougeait pas et la Catalogne capitulait rapidement. Seuls les mineurs des Asturies s'emparaient du pouvoir à Oviedo et dans le bassin minier. Au bout d'une dizaine de jours, devant l'inutilité du sacrifice isolé, les chefs se résignaient à cesser le combat. Pour venir à bout des révolutionnaires, les troupes régulières n'avaient pas suffi. Certaines ayant la Légion étrangère et aux Marocains. On sait, par les articles parus ici même en mars, à quelles atrocités ceux-ci se livrèrent, malgré la promesse faite qu'il n'y aurait pas de représailles : aux morts dans les combats s'ajoutèrent des centaines et des centaines de victimes — parmi lesquelles ne manquaient ni les femmes ni les enfants — exécutées sans jugement.

Du 9 au 14 octobre furent tués à Turon, centre minier de la banlieue d'Oviedo, un colonel et un commandant de carabiniers, neuf révolutionnaires, le directeur et deux contremaîtres de la Compagnie des Houillères.

Soixante-six inculpés répondent aujourd'hui de ces actes, en même temps que de rébellion et de vol de la caisse des Houillères.

Le ministère public demande seize peines de mort, mille huit cent années de prison ou de réclusion et 380.992 pesetas d'amende.

Cinquante-quatre des accusés sont membres du Parti socialiste et voisinent avec dix communistes, un anarchiste et un radical-socialiste.

Notre camarade Mariano Mateo Moreno, avocat au barreau de Madrid et député de Séville assure la défense de trente-sept d'entre eux, parmi lesquels se trouvent les plus visés :

Silverio Castanon, passible de la peine de mort pour rébellion, de onze



M. Lerroux, président du Conseil espagnol.

fois trente ans de réclusion pour assassinat et de dix ans de prison pour vol ;

José Garcia Gonzalez, *Amador Fernandez Llansa*, président du syndicat des mineurs de Turon, *Servando Garcia Palanca*, *Nicolas Martiny*, *Trelles* et *Nicolas del Prado Correas*, contre chacun desquels le ministère public requiert la peine de mort et trois fois trente ans de réclusion.

Arrestation ? Expulsion ? Bien grands mots. Pourtant, lorsque dans le bureau du chef de la police locale, après avoir rempli fiches et fourni signalements, impatients d'attendre, nous avons demandé : « Oui ou non, sommes-nous libres de quitter ces lieux ? », on nous a répondu : « Non ».

Et lorsque, prenant congé de M. le Gouverneur général des Asturies, nous avons fait préciser : « Vos paroles signifient-elles que nous devons quitter l'Espagne ? » « Seulement les Asturies », fut la réplique glaciale.

Qu'avions-nous donc vu, qu'avions-nous donc entendu durant ces 24 heures ?

C'est ce que nous relaterons demain.



Beaufumé.

L'Espagne aussi se prépare à la guerre

Madrid, 19 juin. — Le Conseil des ministres a examiné et approuvé le plan complet d'équipement, d'armement et de fourniture de matériel et de munitions nécessaires à l'armée en considérant celle-ci sur le pied de guerre. La réalisation de ce plan, qui demandera quatre ans, aura lieu, dans la mesure du possible, au profit de l'industrie nationale.

D'autre part, le ministre de la Guerre a fait approuver par ses collègues un projet de loi militarisant toutes les fabriques d'armes, de munitions et d'explosifs.

Vingt-quatre heures au procès des mineurs asturiens

C'est dans la caserne de Pelayo, voisine de la manufacture d'armes où s'approvisionnèrent les insurgés, que siège le Conseil de Guerre. L'auto qui nous y mène en compagnie d'un des maîtres du barreau de Madrid traverse les quartiers où l'incendie fit ses ravages : mais la pioche des démolisseurs a déjà fait disparaître bien des ruines et l'on commence même à rebâtir, face au splendide parc où abondent les roses.

Deux cars de police. Trois fonctionnaires nous arrêtent. Le mot de passe : « avocats » et nous voici dans la cour où sur les murs d'innombrables traces de balles rappellent que quatre-vingt-sept mineurs furent passés par les armes au lendemain, de la prise d'Oviedo tandis que plus de six cents étaient fusillés aux alentours. C'est ici également que plusieurs mois après fut exécuté le sergent Vasquez, pour avoir refusé de tirer sur le peuple.

Un service d'ordre assez réduit maintient une centaine de personnes qui attendent l'air soucieux l'ouverture de l'audience : les familles des accusés. Notre camarade Mateo Moreno, défenseur de trente-sept d'entre eux, nous accueille en haut de l'escalier. Trois jeunes femmes en l'apercevant se précipitent vers lui, comme vers le sauveur : les épouses de ceux sur la tête desquels pèse la menace suprême. Je n'ai rien dit. Je ne suis ici qu'un avocat étranger venu suivre les débats d'une affaire qui émeut l'opinion publique universelle. Mais l'une de ces femmes a deviné ma sympathie et compris que la solidarité internationale n'est pas un vain mot, un éclair de joie a traversé ses yeux, elle m'a furtivement serré les mains et a rejoint ses compagnes qui sourient à leur tour.

ooo

Nous voici dans la salle d'audience — vitraux aux fenêtres, couronnes royales sculptées au mur, ancien bâtiment religieux transformé en cercle militaire de la caserne. On a ajouté sur l'un des panneaux une peinture allégorique de la République, une femme puissante tendant un drapeau aux trois couleurs nouvelles : c'est toute l'image de l'Espagne d'avril 31 qui, dans son enthousiasme et sa faiblesse généreuse, créa la République en laissant subsister les forces du passé.

Les premiers nous prenons place à l'extrémité de la banquettes de velours rouge qui encadre la salle et sera garnie par la suite d'un cordon de gardes civils. En face de nous la défense s'installe : une dizaine d'avocats en robes variées (tenue d'été ou d'hiver) et aussi — mais oui — trois capitaines de la garnison. Le Tribunal à son tour gagne une estrade surélevée de trois marches : neuf juges, dont deux suppléants. La table centrale n'offrant de refuge qu'à trois d'entre eux, les autres seront pourvus de tables de café, ~~scours de celles où s'étaient déjà les~~ dossiers de la défense. A la gauche du colonel — Chiappe après une cure d'amalgamement et d'agrandissement — l'« auditeur », seul juriste du Conseil, sera le véritable directeur des débats.

Enfin les accusés sont introduits, enchaînés deux par deux : tout à l'heure un avocat demandera que pendant les audiences on desserre les « esposas » (menottes) qui, au soleil de juin, font gonfler les poignets. Réponse négative. Pendant les six jours prévus pour les débats ils resteront donc ainsi. Presque tous sont jeunes. Que d'enfants même parmi eux, paraissant à peine quatorze ans contre lesquels est requise la réclusion perpétuelle.

Presque tous sont des ouvriers, mineurs de la Compagnie des Houillères, à l'exception d'un conseiller municipal radical-socialiste de Turon, négociant aisé, qui dirigea les services sanitaires et qu'on croit franc-maçon. Impossible de distinguer les plus menacés, même regard fait de fierté et de sérénité chez tous, qui paraissent dire : nous avons cru notre Commune victorieuse, nous avons dû renoncer ; si nous sommes écartés de la lutte, d'autres reprendront le flambeau, l'avenir est à nous.

Tous leurs yeux se tournent vers les inconnus assis entre le banc de la presse et le Ministère Public : Eliane Brault, officiellement envoyée par le *Petit Journal*, Marcel Willard, président de l'Association Juridique Internationale, Claude Aveline et moi. « Les monts des Asturies ne sont donc pas une barrière infranchissable ? » semblaient-ils interroger.

Germaine PICARD-MOCH.

(à suivre)

Vingt-quatre heures au procès des mineurs asturiens

Ce que nous n'avions pas le droit de voir

Quatre années de ma vie — de 1914 à 1918 — se sont écoulées à la barre des Conseils de Guerre français. J'ai conscience d'y avoir servi le Socialisme avant d'être socialiste. J'évoquerai souvent les sentiments qui m'animèrent alors — indignation et pitié frémissantes — durant ces deux longues audiences du procès de Turon.

Ici la procédure est simplifiée au maximum. Pas de greffier ni d'huisier : c'est le Président qui fait l'appel des accusés, le Ministère Public celui des témoins et le juge d'instruction la lecture du dossier. Tous restent assis : les accusés pour répondre « présent » ; les avocats pour parler au président et aux témoins.

Pas d'interrogatoire non plus. La base du procès est l'« apuntamiento », acte d'accusation résumé, auquel répond une défense écrite, obligatoirement rédigée avant l'audience, l'un et l'autre lus par le lieutenant juge d'instruction, de la voix sans vie de tous les greffiers du monde. Puis le Ministère Public requiert la lecture des pièces de la procédure dont il entend faire état et la défense (une dizaine d'avocats et trois capitaines) use du même droit. Aussitôt après commence le défilé des témoins. Ainsi, entre les sept juges et les soixante-six hommes qu'ils auront à juger, aucun contact direct qui permette aux premiers de sentir ce qui vibre derrière ces visages qui se raidissent, derrière ces yeux qui flamboient : l'élément humain semble retranché du débat où se joue son sort.

ooo

Les incidents éclatent, dès le début de l'audience, entre la défense et ses adversaires.

Un avocat signale qu'illégalement des témoins sont restés dans la salle et connaîtront la procédure avant de déposer. Pas de réponse à la demande, pas de suite à la constatation. Il faudra — bien plus tard — une protestation plus véhémement d'un autre défenseur pour qu'enfin les trois intéressés quittent l'audience.

La lecture de l'« apuntamiento » faite, un jeune membre du barreau s'écrie avec fougue et sans précaution oratoire : « Pourquoi n'a-t-on pas joint au dossier les pièces établissant les tortures subies par les prisonniers ? » Le Ministère Public, le « fiscal » s'est dressé. Ce jeune capitaine abrite son regard derrière des lunettes sombres, mais ses mâchoires serrées, le tremblement de ses longues mains et le mouchoir déjà trempé avec lequel il continue de s'essuyer nerveusement le cou trahissent le chasseur à l'affût. Il réclame seize têtes. Dès qu'on fait mine de lui ravir sa proie, il bondit : « Cette affaire est absolument indépendante du procès. J'exige qu'on n'en parle pas. *Y nada mas* (et rien de plus).

Plus avisé, un vieil avocat laisse passer quelques minutes et, très calme, prie cérémonieusement le président d'ordonner la lecture des premières dépositions de tous les accusés. Ce sont des aveux complets d'assassinat. Le colonel, stupéfait, interroge : « Dans l'intérêt de qui, maître ? — De tous, vous allez vous en apercevoir dans un instant. La première lecture finie, l'avocat exige celle des dernières dépositions. Toutes commencent de la même façon : « Je rétracte tout ce que j'ai dit antérieurement » et continuent de façon variée : « J'ai signé, un canon de fusil dans la bouche... J'ai signé après avoir été roué de coups... J'ai signé, étendu sur une table de marbre, après trois heures passées dans un puits glacé... » L'audience est alors suspendue...

ooo

Des sept rangées de solides bancs de jardin qui emplissent tout le centre du prétoire et qu'entoure un cordon de gardes civils doublé d'une ligne de gardes d'assaut, les hommes et les enfants enchaînés se lèvent.

Bien qu'assis à leurs côtés, les touchant presque, nous n'avons pas communiqué avec eux : notre élan eût été arrêté par la crainte de leur nuire. Pourtant nous avons la certitude qu'ils nous ont compris.

Dans la cour de la caserne, les cars de la police attendent. Les menottes ralentissent l'embarquement des prisonniers. Leurs compagnes aux aguets se précipitent, les plus heureuses, accrochées aux marchepieds, dérobent un baiser qui s'éternise, près du mur criblé de balles des exécutions d'octobre, sous l'œil de la garde qui veille baïonnette au canon, au milieu des palmiers et des roses. Les cars s'ébranlent, les femmes s'égaillent...

Germaine PICARD-MOCH.